

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 111

présenté par
M. Loos-----
ARTICLE 27

I. – À la dernière phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« dix »,

le mot :

« huit ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase des alinéas 10 et 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.